

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BIDACHE

L'an deux mille vingt-deux, et le six septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine — ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSEES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie

SECRETAIRE DE SEANCE : Odette DIBON

La Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'impossibilité d'organiser le concours des maisons fleuries et des jardins du fait des restrictions d'utilisation de l'eau potable en cet été de canicule M. LAMOTE Jean-Baptiste a fait la proposition de ne pas reporter au prochain exercice le versement des prix inscrits au budget primitif 2022 mais d'allouer exceptionnellement cette somme à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Bidache pour services rendus à la population.

Elle propose ainsi de verser une subvention exceptionnelle de 600€ en gage de reconnaissance pour l'engagement des bénévoles, hommes et femmes de la caserne de Bidache, et le mérite dont ils font preuve, et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bidache ;

DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

